

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 21 SEPTEMBRE 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

Excusée: MEREAUD Moorea, pouvoir à WANWESTWINKEL Philippe.

Absents : CAILLE Frédéric, PILLOT Fabien.

Convocation du 15/09/2026

Nombre de membres en exercice	19
Présents	16
Nombre de suffrages	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

Secrétaire de séance : Alexandra FANGET

Objet : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le programme " Aménagement centre-bourg ".

Monsieur le maire explique qu'il convient de retenir un bureau d'études pour une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser une étude pré-opérationnelle d'un programme d'aménagement du cœur village.

Cette étude permettra dans un premier temps de définir les besoins, de recenser les contraintes techniques et administratives et enfin de réaliser des possibilités d'aménagement sur l'ensemble du périmètre retenu.

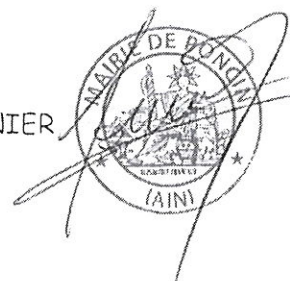
L'agence départementale d'Ingénierie de l'Ain propose une mission d'AMO pour cette opération pour un montant total de 5 750,00 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

- Autorise le maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par l'agence départementale d'Ingénierie de l'Ain pour un montant de 5 750,00 € HT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 21 SEPTEMBRE 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

Excusée : MEREAUD Moorea, pouvoir à WANWESTWINKEL Philippe.

Absents : CAILLE Frédéric, PILLOT Fabien.

Convocation du 15/09/2026

Nombre de membres en exercice	19
Présents	16
Nombre de suffrages	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

Secrétaire de séance : Alexandra FANGET

Objet : Admission en NON VALEUR - Budget général 2026

Monsieur BOUCHON, Adjoint aux Finances explique qu'au sein des créances irrécouvrables, qui correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public, il convient de distinguer :

- Les admissions en non-valeurs (imputées à l'article 6541) qui correspondent aux créances ne pouvant être recouvrées en raison de la situation du débiteur. L'assemblée se prononce sur l'admission en non-valeur mais l'action en recouvrement demeure cependant possible dès lors qu'il apparaît que le redevable revient à "meilleure fortune".
- Les créances éteintes (imputées à l'article 6542) dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive et qui s'impose à la collectivité. Les créances étant de droit annulées par décision du juge ; l'assemblée délibérante ne peut s'opposer à leur exécution.

Il présente à l'Assemblée le dossier des produits irrécouvrables transmis par le service de gestion des finances publiques.

Après analyse, le conseil décide d'admettre en non valeurs les créances suivantes :

- Créances éteintes (article 6542) pour un montant total de 1 533,56 €

Exercice pièce	Référence pièce	Objet pièce	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2022	T-474	Licence IV camping	150,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2022	T-286	Cantine	558,38	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-220	Cantine	21,38	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-164	Cantine	113,40	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-110	Cantine	690,40	Surendettement et décision effacement de dette
		TOTAL	1533,56	

- Admission en non-valeur (article 6541) pour un montant de 112,94 €

Exercice pièce	Référence pièce	Objet pièce	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
2025	T-338	Loyer	3,80	RAR inférieur seuil poursuite
2025	T-340	Bail à ferme	0,39	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-37	Affaire Doremus	108,00	Décédé et demande renseignement négative
2025	T-344	Bail à ferme	0,75	RAR inférieur seuil poursuite
		TOTAL	112,94	

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre selon le détail ci-dessus, en non-valeur et en créances éteintes, les créances irrécouvrables pour les montants suivants :

Compte	Montant
6542 - Créances éteintes	1 533,56 €
6541 - créances admises en non-valeur	112,94 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christophe FOURNIER



Accusé de réception en préfecture
001-210103032-20260921-D2026092102-DE
Date de télétransmission : 30/09/2026
Date de réception préfecture : 30/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 21 SEPTEMBRE 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

Excusée: MEREAUD Moorea, pouvoir à WANWESTWINKEL Philippe.

Absents : CAILLE Frédéric, PILLOT Fabien.

Convocation du 15/09/2026

Secrétaire de séance : Alexandra FANGET

Nombre de membres en exercice	19
Présents	16
Nombre de suffrages	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

Objet : Tarifs de locations des salles du Foyer Rural et du gymnase

Madame Camille Doline, adjointe déléguée à la vie associative, soumet à l'assemblée les propositions retenues en commission concernant les tarifs des locations du gymnase, des salles du Foyer Rural ainsi que les tarifs de vaisselle (à facturer en cas de casse).

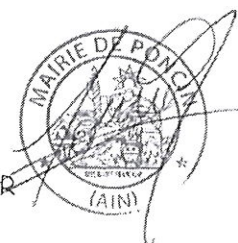
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs proposés par la Commission et annexés à la présente délibération qui prendront effet au 1er janvier 2027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christophe FOURNIER



TARIF DES SALLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2027

DEMANDEURS	OBJET	SEMAINE - 1 JOUR					WEEK END - DU VENDREDI SOIR AU LUNDI MATIN				
		Salle du bas	Salle du Haut	Cuisine	Gymnase		Salle du bas	Salle du Haut	Cuisine	Gymnase	
Associations ponchoises et Comité d'entreprise Ponchois	Manifestations et réunions *	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	
Maximum 6 fois par an - au delà		200 €	400 €	50 €	50 €		300 €	600 €	50 €	100 €	
Associations non ponchoises	Manifestations à but lucratif **	300 €	600 €	100 €	200 €		500 €	1 000 €	100 €	300 €	
	Réunions / manifestations à but non lucratif **	100 €	200 €	100 €	100 €		300 €	600 €	100 €	200 €	
Commerçants ponchois	Manifestations **	300 €	600 €	100 €	100 €		500 €	1 000 €	100 €	200 €	
	Réunions *	0 €	0 €	0 €	NON		0 €	0 €	0 €	200 €	
Commerçants non ponchois			LOCATION NON AUTORISEE								
Particuliers ponchois (une fois par an et par foyer- sur justificatif)	**	200 €	400 €	100 €	NON		400 €	800 €	100 €	NON	
Particuliers non ponchois			LOCATION NON AUTORISEE								

Tarif vaisselle cassée :

- Assiette ardoise	2,00 €
- Assiette ardoise à dessert *	1,50 €
- Assiette à soupe verre	4,40 €
- Tasses à café	2,00 €
- Verres « gigogne »	1,00 €
- Ballon « 16 cl »	2,00 €
- Coupe à champagne	2,40 €
- Ravoir « carré »	2,00 €
- Carafe à eau	6,00 €
- Légumier empilable 23 cm	6,00 €
- Légumier empilable 26 cm	8,00 €
- Corbille à pain inox	10,00 €
- Fourchette	2,00 €
- Couteau	3,00 €
- Petite cuillère	1,00 €
- Fourchette UHIMI	2,00 €
- Plateau	12,00 €

Caution - Salle du Bas :

Salle : 500 €

Cuisine : 500 €

Retenue sur la caution pour le nettoyage et le rangement : 300 €

Caution - Salle du Haut :

Salle : 1500 €

Cuisine : 1000 €

Retenue sur la caution pour le nettoyage et le rangement : 500 €

Caution - Gymnase :

Salle : 500 €

Retenue sur la caution pour le nettoyage et le rangement : 500 €

Location vaisselle :

* Vaisselle gratuite

** vaisselle :

50 € salle du bas

100 € salle Firmin Girard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 21 SEPTEMBRE 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

Excusée: MEREAUD Moorea, pouvoir à WANWESTWINKEL Philippe.

Absents : CAILLE Frédéric, PILLOT Fabien.

Convocation du 15/09/2026

Nombre de membres en exercice	19
Présents	16
Nombre de suffrages	17
Pour	16
Contre	-
Abstention	1

Secrétaire de séance : Alexandra FANGET

Objet : Nomination de référents au sein de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon. (16 Pour - 1 abstention)

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de désigner un référent voirie et un référent Communication pour représenter le commune au sein des groupes de travail de la communauté de communes Rives de l' Ain Pays du Cerdon.

Après avoir consulté les élus, Monsieur Pommerel et Madame Doline propose leur candidature.

Le conseil municipal, a désigné les référents intercommunaux suivants :

Référent Voirie : Christian POMMEREL

Référent Communication : Camille DOLINE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 21 SEPTEMBRE 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

Excusée: MEREAUD Moorea, pouvoir à WANWESTWINKEL Philippe.

Absents : CAILLE Frédéric, PILLOT Fabien.

Convocation du 15/09/2026

Nombre de membres en exercice	19
Présents	16
Nombre de suffrages	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

Secrétaire de séance : Alexandra FANGET

Objet : Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.

Vu le rapport d'observations définitives, rédigé par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes, pour la gestion du SIEA et le déploiement du très haut débit dans le département pour la période 2018-2025 :

La Chambre Régionale des Comptes ayant adressé aux communes membres son rapport d'observations définitives qui doit être présenté au Conseil Municipal et donner lieu à un débat, en application à l'article L 243-8 du code des juridictions financières,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,

PREND ACTE de la présentation de ce rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 21 SEPTEMBRE 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

Excusée: MEREAUD Moorea, pouvoir à WANWESTWINKEL Philippe.

Absents : CAILLE Frédéric, PILLOT Fabien.

Convocation du 15/09/2026

Nombre de membres en exercice	19
Présents	16
Nombre de suffrages	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

Secrétaire de séance : Alexandra FANGET

Objet : Logiciel LOGIPOLWeb

Monsieur Marc Reboul, conseiller municipal chargé de la sécurité et la défense, fait part à l'assemblée de la demande du garde-champêtre d'adhérer à un nouveau logiciel de gestion de service de police municipale proposé par la société Agelid.

Cet équipement permettant de gérer efficacement les interventions, de diminuer le temps de traitement des tâches administratives, de réduire le temps de réponse aux différents interlocuteurs et d'améliorer la communication entre les différents services de la commune.

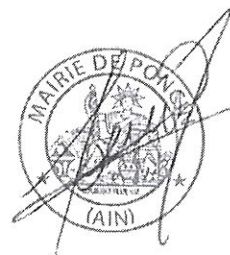
Il soumet la proposition de la société Agelid qui propose le logiciel Web Logipolvs au prix d'une redevance annuelle de 180,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la proposition commerciale établie par la société Agelid pour l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2027 au logiciel Web de police selon une redevance annuelle de 180,00 € HT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 21 SEPTEMBRE 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

Excusée: MEREAUD Moorea, pouvoir à WANWESTWINKEL Philippe.

Absents : CAILLE Frédéric, PILLOT Fabien.

Convocation du 15/09/2026

Nombre de membres en exercice	19
Présents	16
Nombre de suffrages	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

Secrétaire de séance : Alexandra FANGET

Objet : Abonnement au logiciel de retranscription Geremy / Ia

Monsieur le maire propose d'adhérer à l'application Geremy qui permet la retranscription des réunions sous forme de comptes-rendus afin de faciliter l'information et la communication au sein du conseil.

Les conditions de cette adhésion sont un abonnement annuel pour 2 utilisateurs pour une durée de 40 h d'enregistrement par mois au prix de de 336,00 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le contrat proposé par la société Stellar Quantum pour l'accès au logiciel de retranscription Geremy pour un montant annuel de 336,00 € HT, sans engagement de durée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christophe FOURNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 21 SEPTEMBRE 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

Excusée: MEREAUD Moorea, pouvoir à WANWESTWINKEL Philippe.

Absents : CAILLE Frédéric, PILLOT Fabien.

Convocation du 15/09/2026

Nombre de membres en exercice	19
Présents	16
Nombre de suffrages	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

Secrétaire de séance : Alexandra FANGET

Objet : Partenariat avec le Théâtre de Bourg-en-Bresse pour la programmation d'un spectacle.

Madame Camille Doline, adjointe déléguée à la culture, rappelle la programmation de la représentation théâtrale « Ma distinction » prévue le 23 septembre à Poncin, au titre de la délocalisation des spectacles par la scène nationale de Bourg-en-Bresse.

Cet établissement Public de Coopération Culturelle fondé par la ville de Bourg-en-Bresse et le Département de l'Ain, œuvre en faveur d'un service public de la Culture. Il a pour mission la création de spectacle mais aussi la rencontre avec tous les publics et le rayonnement sur les territoires ruraux.

À ce titre, les organisateurs sollicitent la commune pour la mise à disposition du Foyer Rural et un apport financier de 700,00 € sous forme de subvention.

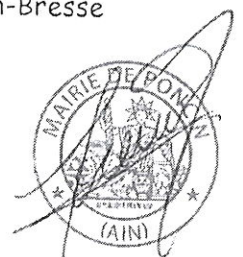
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCORDE le versement d'une subvention de 700,00 € au théâtre de Bourg-en-Bresse.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la commune et le théâtre de Bourg-en-Bresse relative à l'organisation du spectacle du 23 septembre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 21 SEPTEMBRE 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

Excusée: MEREAUD Moorea, pouvoir à WANWESTWINKEL Philippe.

Absents : CAILLE Frédéric, PILLOT Fabien.

Convocation du 15/09/2026

Nombre de membres en exercice	19
Présents	16
Nombre de suffrages	17
Pour	17
Contre	-
Abstention	-

Secrétaire de séance : Alexandra FANGET

Objet : Dénomination de noms de rue à Allement

Suite à la vente du centre de vacances CCAS à Allement et sur la demande des nouveaux propriétaires, il convient de dénommer deux rues afin de leur communiquer une adresse postale.

Il est proposé :

- "Route sous le Village" pour la rue correspondant à la VC n° 102 d'une longueur de 1 100 ml desservant la parcelle cadastrée ZA n°249.
- "Chemin Sur les Sélières " pour la rue correspondant à la VC n° 106 d'une longueur de 317 ml desservant les parcelles cadastrées ZA n° 55, 175 et 250.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTE la nomination de "Route sous le Village" et "Chemin Sur les Sélières " à Allement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

